Les actions de l'animatrice Tam-Tam des MAM

ACCOMPAGNER

Les porteurs de projet tout au long de leur parcours de création d'une Maison d'Assistant·es Maternel·les :

- aborder les différents aspects techniques du projet avec eux/elles lors de réunions de travail ;
- aider à la rédaction des différents documents "piliers" ;
- mettre à disposition un ensemble d'outils (kit de démarrage, guide de création, ...) pour faciliter la construction du projet ;
- participer aux réunions avec les partenaires institutionnels locaux ;
- assurer la coordination et le suivi des projets en lien avec le Service Agrément, Modes d'Accueil du Conseil Départemental de la Charente et la CAF de la Charente.

Les assistant·es maternel·les exerçant déjà en MAM :

- intervenir auprès de la MAM lors d'un départ et/ou d'une arrivée d'un·e professionnel·le pour aider à élaborer cette transition (modification des documents "piliers", ...) ;
- les informer et les conseiller sur les modalités réglementaires et administratives de leur exercice en MAM en lien avec les professionnelles de secteur de la PMI et le SAMA ;
- mettre à disposition une bibliothèque d'ouvrages et de revues spécialisés ;
- renforcer le travail partenarial avec les professionnel·les de secteur de la PMI pour faciliter l'échange d'informations et la réponse apportée aux besoins et demandes des assistant·es maternel·les.

Les partenaires institutionnels et les élus dans la compréhension de ce mode d'accueil : sa réglementation, ses avantages, ses contraintes, l'ingénierie de projet, les dispositifs d'accompagnement....

Udaf Charente
Unis pour les familles

C-OCONSTRUIRE

Les actions de l'animatrice Tam-Tam des MAM

Avec les partenaires institutionnels CAF, SAMA et PMI :

- coordonner les projets d'ouverture de MAM en créant des outils partagés de suivi ;
- mener une réflexion commune pour améliorer l'accompagnement des porteurs de projet et offrir un parcours de création cohérent et consensuel ;
- développer et renforcer les interactions avec les professionnel·les de secteur de la PMI afin d'échanger les informations pertinentes et faciliter l'intervention de l'une ou l'autre partie.

Avec les assistant·es maternel·les exerçant déjà en MAM :

- élaborer des outils partagés en s'appuyant sur leurs demandes et leurs besoins ;
- organiser des actions conjointes fédérant le collectif et/ou promouvant leur profession ;
- Relayer auprès des instances institutionnelles les questionnements et réflexions.

Avec les collectivités (EPCI, mairies) :

- proposer une expertise aux collectivités qui souhaitent mettre en place des actions de promotion du mode d'accueil individuel en MAM ou créer une MAM sur leur territoire.

Avec les animatrices de RPE :

- développer des actions conjointes avec les animatrices de RPE (rencontres, formations, rdv sur site ....) afin d'inciter les assistant·es maternel·les exerçant en MAM à participer aux activités et à solliciter l'expertise et l'accompagnement des animatrices sur les questions employeur-employé et sur le développement des compétences professionnelles.

Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes
Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances
Direction générale de la cohésion sociale
République française Liberté Égalité Fraternité
Unaf Unis pour les familles
Allocations familiales Caf de la Charente

Les actions de l'animatrice Tam-Tam des MAM

Le collectif d'assistant·es maternel·les exerçant en MAM,
fédéré en association départementale :

- accompagner le groupe de bénévoles dans la création de l'association en coordonnant les temps d'échanges, la rédaction des documents fondateurs, ... ;
- mobiliser le collectif sur l'élaboration d'actions et sur la vie associative en apportant une aide technique et logistique ;
- proposer un temps fort annuel favorisant la cohésion du collectif, le développement des compétences et renforçant la visibilité du métier d'assistant·e maternel·le.

Les outils numériques d'informations et de partages d'expériences :

- assurer une veille juridique et informationnelle ;
- rédiger une lettre d'information périodique en direction des assistant·es maternel·les exerçant en MAM ;
- alimenter et mettre à jour le site internet une fois qu'il sera créé.

Des actions de promotion du métier d'assistant·e maternel·le en partenariat avec les partenaires institutionnels :

- poursuivre les interventions auprès des usagers France Travail en partenariat avec Grand Angoulême et développer des actions de promotion sur d'autres territoires ;
- participer à la création et la mise en œuvre d'outils communs élaborés dans le groupe de travail SDSF "métiers de la petite enfance" .

ANIMER

Udaf Charente
Unis pour les Familles

INNOVER

Les actions de l'animatrice Tam-Tam des MAM

En vue de soutenir le déploiement, la pérennité et la qualité d'accueil des MAM en Charente :

- se renseigner sur des projets expérimentaux et des services d'accompagnement existants sur d'autres départements ;
- participer aux instances nationales, telle que la Journée Nationale des MAM, pour recueillir la parole des professionnel·les et créer un réseau d'échanges plus large ;
- partager ces questionnements et réflexions dans les échanges du groupe de travail "MAM" du SDSF et réfléchir à des actions et/ou expérimentations à mettre en place en Charente.

Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes
Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances
Direction générale de la cohésion sociale
République française
Liberté Égalité Fraternité
Unaf Unis pour les Familles
Allocations familiales
Caf de la Charente